

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

28 juin 2022

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 20

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 28 juin 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain.

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

M. CHAMPION Pierre donne pouvoir à M. TARBE Patrice

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à Monsieur TARBE Patrice

**Etaient absents excusés : Néant**

**Etaient absents non excusés :**

Mme PELLUAU Carole

Mme MERCIER Céline

Mme CHASLE Sophie

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Madame COMMUNAL Renée a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**



Le Maire,



**DELIBERATION N° 32 / 2022**

**TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023  
CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES  
POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

13.7.2022

Monsieur Franck MAZET, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, expose qu'à la rentrée prochaine, le syndicat des mobilités de Touraine est compétent pour la mise en œuvre de services de transport scolaire desservant les établissements scolaires de Vouvray.

A ce titre, le syndicat délègue l'organisation et le fonctionnement de ce service à la commune et à la région pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé de définir les obligations de chacun, par convention, jointe en annexe.

Le conseil est invité à se prononcer sur les modalités d'organisation du service de transport scolaire définies par convention applicables à la rentrée 2022/2023.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **accepte** les modalités d'organisation du service de transport scolaire définies par convention applicables à la rentrée 2022/2023
- **autorise** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,  
Pascale DEBALLÉE**

